

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion Plénière du Lundi 2 Décembre 2019

P.V. N° 16

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire : M. Jean REDAUD

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Robert ANDRE – Tarek BEN AMOR – Hakim BOUAKSA – Romain BOUGET – Cyril BOUREAU – Bernard COTY – Christophe COURET – Christian DELANNOY – Gaëtan DENEUVE – Cédric DERVEAUX – Michel EBRARD – Yves FRACHET (représentant du Département Technique) – Florian GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Sébastien HOLLECKER – Karim MESSISHA – Guy MUCCI – Serge PAPA – Georges PEZZOLI – Fabrice POREE

Excusés : MM. Jean Jacques BENHAMOU – Bilel BARHOUMI – Yann BODENES – José CAUDMONT – Julien DENANTE – Bertrand KEMPF – Noël LANDON – Michel MOMBOISSE – Raymond PERON

Assiste à la séance plénière : M. Maxime APRUZZESE, CTRA de la ligue de Méditerranée

INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**
- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les **vendredis de 18h00 à 20h00 à compter du 13/09/19**
- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**

ORDRE DU JOUR

1. Section Désignations.
2. Section Suivi et Préparation Physique.
3. Section Lois du Jeu.
4. Comité Directeur et UNAF.
5. Section Administrative.
6. Section Discipline.
7. Questions diverses

CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- Mme Bruna NATALE : informant de son absence aux cours de formation obligatoire du mercredi 27/11/19.
- M. Mejed NOUIRA : attestation employeur justifiant de son absence lors du stage thématique du 16/11/19.
- M. Saïd BALIDOU : au sujet de sa désignation en senior D3 le 01/12/19.
- M. Vincent MANNONE : au sujet de sa sanction administrative infligée par la CDA.
- M. Ludovic CONSTANS : au sujet d'un justificatif de paiement des frais de renouvellement de sa licence.
- M. Oihbi FARHAT : au sujet d'une indisponibilité tardive.
- M. Edouard HUET : excuses et explications relatives à son indisponibilité tardive du 08/12/19.
- M. James AHONOUKOUN : excuses et explications pour son absence lors de la rencontre de la sélection du Var du 27/11/19.
- M. Mustapha ABBOUR : au sujet de sa sanction administrative infligée par la CDA.
- M. Alexandre AGNESE : au sujet de son rapport d'observation.
- M. Tyrone HELOÏSE : excuses, explications et justificatif professionnel relatives à une indisponibilité tardive.
- M. Mohamed BOUCHNIBA : certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 20/12/19.
- M. M'Hamed BEN AMOR : au sujet de sa sanction administrative infligée par la CDA.
- M. Abdellatif BOUGHALEM : annulant ses indisponibilités des samedis et dimanches prévues à l'origine jusqu'au 31/12/19. Nécessaire fait FOOT2000.
- M. Nicolas MONNIOTTE : attestation patronale justifiant de son indisponibilité tardive du 01/12/19 au 06/01/20.

INDISPONIBILITES :

- M. Tyrone HELOÏSE : les 07 - 14 et 21/12/19.
- M. Mohamed BOUCHNIBA : du 19/11 au 20/12/19.
- M. Nicolas MONNIOTTE : du 01/12/19 au 06/01/20.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au Comptable de la CDA :

- M. Emmanuel SEVA : FA rencontre U17 D1 du 23/10/19 à charge du District.
- M. Ludovic CONSTANS : FA rencontre de féminines à 11 du 17/11/19 à charge du District.
- M. Bilel MEDINI : FA rencontre senior D4 du 03/11/19 à charge du CSK VAL DES ROUGIERES pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- M. Anouar BOUTAHRI : FD rencontre U16 D2 du 02/11/19 à charge du SP.C. TOURVAIN, absent.

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

- A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 : /

B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **ES FLASSANS** : un arbitre pour leurs rencontres U15 D3 des 14 et 21/12/19.
- **TOULON HOPITAL** : trois arbitres pour leur rencontre U16 D2 du 30/11/19.
- **FC REVESTOIS** : trois arbitres pour leur rencontre seniors D4 du 08/12/19.
- **AS ARCOISE** : trois arbitres pour leur rencontre U17 du 07/12/19.

2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **ES ST ZACHARIE** : au sujet de la désignation d'un arbitre devant officier lors de leur rencontre U16 D2 du 01/12/19.

ORDRE DU JOUR :

1. Section Désignations.

Point sur les désignations :

* En raison des alertes météo (orange et même rouge), les deux derniers week-ends ont vu presque toutes les rencontres annulées par le District. Seule, la journée du samedi 30/11/19 a pu se dérouler normalement.

Statistiques mensuelles :

< District :

- * 975 rencontres couvertes.
- * 1882 équivalent arbitres désignés.
- * 10 rencontres en moyenne par arbitre.
- * 135 150 Km parcourus.
- * 72 Km parcourus en moyenne par arbitre.

< Ligue + District :

- * 1073 rencontres couvertes.
- * 2345 équivalent arbitres désignés.
- * 11 rencontres en moyenne par arbitre.
- * 168 750 Km parcourus.
- * 72 Km parcourus en moyenne par arbitre.

< District avec arbitres utilisés par la Ligue :

- * 1165 rencontres couvertes.
- * 2547 équivalent arbitres désignés.
- * 12 rencontres en moyenne par arbitre.
- * 207 580 Km parcourus.
- * 81 Km parcourus en moyenne par arbitre.

< Indisponibilités : elles ont représenté l'équivalent de 1050 journées pour 148 indisponibilités déclarées, soit 32% par week-end.

Point sur les observations :

- * Malgré les deux journées reportées, 91 observations ont été effectuées sur 324 à réaliser, soit une moyenne de 30%.

2. Section Suivi et Préparation Physique.

Rattrapage tests physiques Futsal :

* Prévus pour 5 arbitres retardataires, ils seront effectués en rattrapage le mercredi 4 décembre à 18h30 à **STE ANASTASIE**.

3. Section Lois du Jeu.

Résultats formation initiale TOUSSAINT :

< Avec 100% de réussite à l'examen théorique, 26 nouveaux arbitres stagiaires ont été récemment nommés par le Comité Directeur sur proposition de la CDA. La formation administrative a été effectuée lors des cours de formation obligatoire du mercredi.

Point sur la formation dans les secteurs :

Une intervention relative aux rapports disciplinaires sera effectuée dans chacun des trois secteurs par le représentant de la CDA auprès de la commission de discipline.

* Secteur **BRIGNOLES** :

< Deux séances ont été effectuées durant le mois écoulé pour 19 arbitres y ayant participé, ainsi que 4 candidats à la formation initiale d'arbitre stagiaire.

* Secteur **PUGET** :

< Deux séances également au profit de 9 arbitres.

* Secteur **TOULON** :

< Là aussi deux cours seulement ont pu être réalisés avec une très bonne participation. Les arbitres ont pu bénéficier d'une très bonne préparation des cours de la part des formateurs et une utilisation satisfaisante des aides pédagogiques mises à disposition de la CDA.

< Quatre candidats à la formation initiale d'arbitre stagiaire ont également participé.

< La formation sur les rapports disciplinaires effectuée par le représentant de la CDA auprès de la commission de discipline a été suivie par 19 stagiaires et autres arbitres.

- Point sur la PFP :

< Depuis le début de saison, seulement 37% des arbitres ont effectué le QCM mis en place et 26% le questionnaire. Compte tenu du travail effectué en amont par le ou les responsables de la formation, il apparaît que le travail n'est pas ou très peu récompensé.

- Point sur le pôle espoirs :

< Mise en place d'un travail en binôme entre « anciens » et nouveaux arbitres pour une plus grande cohésion et axé sur la théorie principalement.

- Point sur les accompagnements :

< 11 accompagnements ont été effectués pour 2 stagiaires seniors et 9 stagiaires jeunes.

- Formation Futsal :

< Mise en place d'un cursus de formation initiale Futsal destiné en priorité aux arbitres officiant en football à 11.

4. Comité Directeur et UNAF.

- Comité Directeur :

< Fermeture du District pour les fêtes de fin d'année du vendredi 20/12/2019 au vendredi 3 janvier 2020.

< Repas des commissions (avec la galette des Rois) programmés pour le jeudi 9 janvier 2020 à 18h30.

- UNAF / VAR :

< La convention relative aux agressions physiques et (ou) morales des arbitres, durant leur fonction, vient d'être signée par le Président de la section Varoise de l'association et par les procureurs des tribunaux de **TOULON** et **DRAGUIGNAN**.

< Une journée « Père Noël » pour les enfants des affiliés sera prochainement organisée, la date restant à définir.

5. Section Administrative.

- Point sur les renouvellements : Bilan au 30/11/19 :

< La commission possède un effectif de 247 arbitres répertoriés comme suit :

* 1 international – 1 F2 – 3 F4 – 1 AF3 – 2 FF2 – 1 AFN – 1 JAF – 2 Candidats JAF.

* 20 Seniors Ligue – 1 féminine senior Ligue – 8 JAL.

* 96 Seniors district centraux – 20 ass district – 2 spécifiques FUTSAL – 17 Stag seniors – 1 Stag senior féminine.

* 11 JAD – 1 Féminine JAD – 37 Stagiaires jeunes – 10 Stagiaires féminines jeunes.

< Licenciés : 206 dont 1 féminine pas de dossier médical –

15 arbitres non renouvelés dont deux ont adressé leur dossier médical.

< Au total, 206 arbitres sont actuellement désignables.

- Point sur les frais de dossiers :

< 3 arbitres ne se sont toujours pas conformés au règlement intérieur de la CDA et ne seront donc pas désignés jusqu'à régularisation de leur situation.

6. Section Discipline.

- Point sur les dossiers en cours :

* Discipline :

< 2 dossiers ont été soumis à l'attention de la commission compétente en matière disciplinaire dont un pour coup à officiel. Les sanctions les plus lourdes infligées ont été de deux ans de suspension pour l'un et 12 matches de suspension pour un autre. En outre, deux autres ont aboutis à des sanctions respectivement de 7 et 6 matches de suspension pour de intimidation envers un officiel.

* Appel Disciplinaire :

< Calme plat pour la commission d'appel disciplinaire.

- Point sur les sanctions de Novembre :

< 23 arbitres ont été sanctionnés durant le mois écoulé dont 4 ont interjeté appel de la décision de la CDA en apportant des éléments nouveaux. Après étude de leurs dossiers, la commission a rétabli 1 arbitre dans ses droits et confirmé la sanction des trois autres.

< Depuis le début de la saison en cours, les sanctions infligées représentent un retrait total de 39 points et un montant d'amendes de 1110 euros.

7. Questions diverses.

- Après débat, la commission décide de rajouter **M. Benjamin LEIRE** dans la liste des arbitres devant officier lors des compétitions de football loisir.

A 21h40, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance plénière.

*Prochaine réunion restreinte
Lundi 9 décembre 2019 à 18h00*

Le Président : Patrice BOUREAU
Le Secrétaire : Jean REDAUD